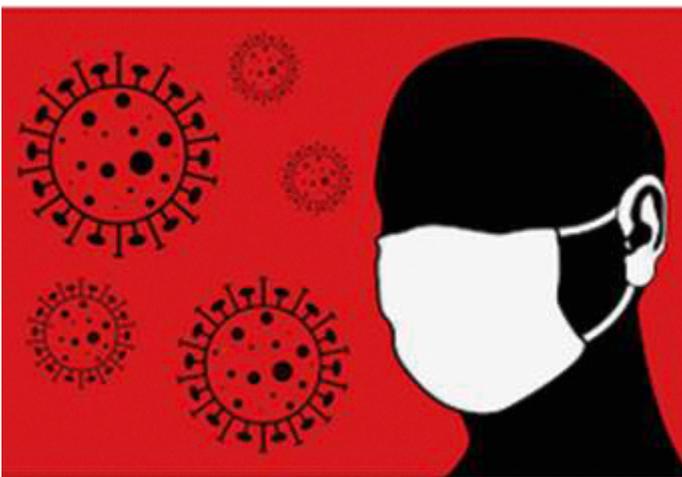


ESQUISSE DE CADRAGE POST-CONFINEMENT DANS LES I.E.G... EN TERRA INCOGNITA

Collectivement et individuellement plongés depuis deux mois dans un combat contre le virus, nous voici tous à présent dans une nouvelle phase de cette crise.



De longs échanges ont eu lieu en CSE

Il a fallu examiner les situations spécifiques, les contraintes métiers, la restauration méridienne, le nettoyage des sites et leur aménagement (pose de plexiglas, marquage au sol...), ainsi que les contraintes personnelles des agents (garde d'enfants, personnes fragiles...) et les problématiques de transport. Par principe de précaution, le télé-travail, quand il est possible, reste priorisé comme c'est le cas à EDF Commerce où 97 % des agents bénéficient d'un accès à distance. Néanmoins, certaines activités nécessitent un retour sur site. Chez Engie, à EDF R&D... les agents qui travaillent dans des laboratoires d'essais reviendront progressivement sur la base du volontariat.

Relocaliser pour être moins vulnérables

La crise sanitaire que nous traversons nous amène à tirer un certain nombre de leçons. Il faudra remplacer les chaînes d'approvisionnement internationales à flux tendus, sans stocks, sécuriser nos sources d'approvisionnement, ré-industrialiser la France... Cette pandémie a mis en lumière toute notre vulnérabilité.

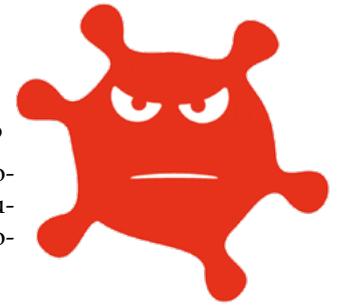
Cette pandémie a mis en lumière toute notre vulnérabilité

Comme l'a recommandé l'Académie de Médecine le 2 avril dernier, les masques sont essentiels pour nous protéger et éviter la propagation du virus. Pour faire face à la pénurie, le Groupe EDF va doter chaque salarié de 4 masques en tissu pour leur utilisation personnelle (trajet domicile-travail...). Ces masques barrières sont produits par une entreprise française : « Les Tissages de Charlieu » et ne se substituent ni aux masques chirurgicaux, ni aux masques FFP2 fournis par les entreprises dans le cadre de l'exercice des activités professionnelles. Les entreprises de la branche ont sécurisé leur approvisionnement et disposent de stocks suffisants.

Démarrée le 11 mai, la reprise progressive s'organisera en 3 phases jusqu'au mois de septembre. Cela ne signifie en rien un retour aux conditions de travail nominales. Mais en dépit de toutes les exigences immédiates, la condition sine qua non pour relancer les activités reste la santé et la sécurité des salariés et des usagers.

**Santé et sécurité
(salariés et usagers) :
condition sine qua non
pour relancer les activités**

Dans les grandes lignes, les Plans de Reprise des Activités (PRA) des unités des entreprises de la branche des IEG s'articulent sur les mêmes principes : évolution progressive et règles strictes de distanciation sociale, dotation de masques (tissus et/ou chirurgicaux), gel hydro-alcoolique (individuel et sur site), visières selon les services...



Le jour d'après, un monde plus juste, plus humain et plus responsable ?

La crise du Covid-19 interroge sur notre système économique et fait bouger les lignes. Économie sinistrée, transition sociale et environnementale... il est urgent de construire un nouveau modèle de croissance, avec une économie plus durable et qu'enfin cessent ces économies de court terme sur le dos des populations et des services publics.

LE BRGM N'A PAS ÉTÉ FERMÉ

Au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (service géologique français) la présence de certain-e-s salarié-e-s était indispensable. Les premières dispositions relatives au Covid-19 ont été prises en février et le 28 une cellule de crise a été activée. Le télétravail a été généralisé le 16 mars. Les mesures en vue du déconfinement ont été présentées au CSE du 28 avril. Les laboratoires ont été remis en route le 11 mai mais la capacité d'accueil du site d'Orléans (4/5^{ème} du personnel BRGM) a été limitée à 25 % du personnel les deux premières semaines. Au-delà, elle sera portée à 50 %. Les missions de terrain d'une journée sont autorisées depuis le 11 mai, ainsi que les déplacements de plusieurs jours sous conditions pour le logement. Un rapport d'étape est prévu fin juin. Le retour généralisé serait envisagé à la rentrée de sep-

tembre et d'ici là, le télétravail reste privilégié.

Gel hydroalcoolique (en partie produit par les laboratoires) et masques ont été mis à disposition à partir du 11 mai. Lingettes, gants et visières sont également disponibles en cas de besoin. Le port du masque dans les espaces communs est obligatoire pour tou-te-s. Un balisage au sol a été mis en place. Le restaurant d'entreprise, fermé le 16 mars, a rouvert le 11 mai en capacité limitée. Un badgeage des entrées et des sorties avec consultation possible des données (mesure désapprouvée par la CGT) a été mis en place pendant la durée de la crise.

Il est à noter que ces dispositions n'ont pas été déclinées de façon homogène dans les antennes régionales (de 5 à 29 salarié.e.s chacune), où l'initiative a été partiellement laissée aux chefs d'établissements.

L'ALLEMAGNE MOINS TOUCHÉE QUE LA FRANCE AVEC UN CONFINEMENT MOINS STRICT

Depuis mi-mars les Allemands peuvent sortir, sans s'éloigner, en respectant les distances sociales (1,50 m minimum). Les autres mesures barrières sont voisines de celles de la France, mais l'Allemagne étant un état fédéral, les régions sont responsables concernant la santé, la sécurité et les contrôles. Les 16 régions et les 20 000 communes ont parfois utilisé des possibilités de dérogation aux règles légales : sur le temps du travail (jusqu'à 60 h/semaine et 12 h/jour dans la santé), des pauses raccourcies (de 11 à 9 h entre chaque journée)...

Comme chez nous, écoles, crèches ont été fermées (ou ouvertes partiellement), tout comme les restaurants, la plupart des magasins, cinémas, bibliothèques, théâtres, piscines.

Le secteur de la santé et des soins manque aussi de masques, de vêtements de protection, de désinfectants... et de personnel. Plusieurs régions verseront une prime d'environ 500 € au personnel hospitalier.

À la différence de la France, le taux de remboursement



du salaire en cas de chômage partiel n'était que de 60 % du salaire net (67 % avec enfants), mais suite à la forte campagne des syndicats ces taux ont été augmentés : depuis le 22 avril à 70/77 % à partir du 4^e mois de chômage partiel (qui touchait 650 000 établissements au 6 avril) et à 80/87 % à partir du 7^e mois si le temps du travail est réduit de 50 % minimum.

L'État central a décidé d'accorder des aides à la population, aux locataires et aux très petits entrepreneurs (eau, électricité, crédits à la consommation...).

Redémarrer l'économie

Dès le 15 avril écoles et crèches ont ré-ouvert, en commençant par les classes en fin de niveau et devant passer des examens. Mais là aussi, l'éducation scolaire étant de la seule responsabilité des régions, certaines écoles ouvrent plus tôt, des épreuves sont annulées, les réouvertures sont partielles... car dans beaucoup de communes, responsables pour l'hygiène, les installations ne sont pas au rendez-vous.